

Déclaration conjointe de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (AIU) de World Athletics et de l'Agence mondiale antidopage concernant le cas du marcheur italien Alex Schwazer

Résumé

Suite à la déclaration de l'Agence mondiale antidopage (AMA) du 22 avril 2021 concernant le cas du marcheur italien Alex Schwazer, l'AMA et l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (AIU) de World Athletics ont mené des investigations complémentaires qui confirment entièrement leur position selon laquelle l'échantillon prélevé le 1^{er} janvier 2016 sur le sportif (l'« **Échantillon** ») n'a fait l'objet d'aucune manipulation.

Dans sa décision rendue le 18 février 2021, qui alléguait que l'Échantillon avait vraisemblablement été manipulé, le juge Pelino prétendait que la concentration d'ADN qu'on y retrouvait était trop élevée pour être physiologique. En partant de cette hypothèse, le juge concluait que l'Échantillon devait avoir été « concentré » (p. exemple en le chauffant) dans le but d'accroître la probabilité d'un résultat positif, entraînant ainsi une augmentation des niveaux d'ADN.

Dans le scénario de manipulation échafaudé par le juge Pelino autour de cette thèse de « concentration », une personne non identifiée aurait obtenu l'échantillon d'un tiers contenant de la testostérone synthétique (c'est-à-dire exogène), aurait exposé cet échantillon à des rayons UV pour éliminer toute trace d'ADN du tiers en question, aurait mélangé cet échantillon à celui de M. Schwazer, puis aurait chauffé le mélange afin d'en augmenter la concentration de testostérone synthétique (et, par inadvertance, les niveaux d'ADN).

Depuis la déclaration de l'AMA d'avril 2021, l'AIU (au nom de World Athletics) a demandé à l'Unité de génétique forensique de Lausanne (détentriche d'une accréditation ISO en analyse d'ADN) de mener une étude en analysant les concentrations d'ADN de 100 échantillons de sportifs d'endurance masculins. Les résultats démontrent de manière concluante que la concentration d'ADN dans l'Échantillon se situe tout à fait dans la fourchette physiologique. Dans cette étude, des valeurs nettement plus élevées ont été obtenues, même après des années de conservation des échantillons, et environ 20 % des échantillons avaient des concentrations d'ADN supérieures à la concentration la

plus élevée détectée dans l'Échantillon. Par conséquent, la prémisse du scénario de manipulation (c'est-à-dire la concentration d'ADN prétendument non physiologique dans l'Échantillon) est erronée.

De plus, l'AMA a sollicité l'avis d'un scientifique antidopage reconnu mondialement, le Professeur Martial Saugy, à propos de la plausibilité du scénario de manipulation. Le Professeur Saugy est formel : le scénario de manipulation avancé par le juge Pelino n'est pas plausible. Premièrement, il serait scientifiquement illogique de chauffer (ou de concentrer) un mélange d'urines, car cela n'augmenterait pas la probabilité que l'Échantillon produise un résultat positif. Deuxièmement, rien dans les données analytiques n'indique qu'il y aurait eu manipulation. Selon le Professeur Saugy, il aurait été pratiquement impossible de manipuler l'Échantillon de la manière alléguée sans laisser de traces dans les résultats d'analyse. Troisièmement, cela aurait nécessité d'avoir accès au profil stéroïdien de M. Schwazer, ce qui n'était pas le cas du laboratoire de Cologne.

La présente déclaration comporte quatre sections : (i) une récapitulation des principaux éléments de la déclaration de l'AMA du 22 avril 2021, (ii) une interprétation des résultats de la nouvelle étude sur les concentrations d'ADN commandée par l'AIU au nom de World Athletics, (iii) un résumé de l'opinion du Professeur Saugy quant à la vraisemblance du scénario de manipulation et (iv) quelques observations finales.

i) La déclaration de l'AMA du 22 avril 2021

World Athletics a prélevé l'Échantillon sur M. Schwazer le 1^{er} janvier 2016. Sur la base des tests de routine initiaux, le laboratoire antidopage de Cologne a indiqué qu'aucune substance interdite n'y avait été détectée. Toutefois, lorsque les résultats ont été téléchargés dans le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de l'AMA, les valeurs stéroïdiennes de l'Échantillon ont déclenché un examen par l'Unité indépendante de gestion du Passeport biologique de l'athlète (du laboratoire antidopage de Montréal. Dans son examen du profil stéroïdien anonymisé de M. Schwazer, l'Unité de gestion du Passeport biologique de l'athlète a remarqué que certaines valeurs stéroïdiennes liées à la testostérone ne correspondaient pas aux valeurs des autres échantillons du sportif. En conformité avec les protocoles internationaux pertinents, l'Unité de gestion du Passeport biologique de l'athlète a donc demandé au laboratoire de Cologne d'analyser à nouveau l'Échantillon à l'aide d'une technique spécifique – la spectrométrie de masse à rapport isotopique (SMRI) – afin de déterminer si la testostérone trouvée était d'origine

naturelle ou synthétique. Les tests de SMRI ont démontré qu'il s'agissait de testostérone synthétique.

Le Tribunal arbitral du sport (TAS) a entendu l'affaire au début août 2016. Le TAS a rejeté les différents arguments soulevés par M. Schwazer au sujet de la manipulation et de l'analyse de l'Échantillon, y compris ses allégations concernant une altération de l'Échantillon, et l'a suspendu pour huit ans – la longueur de cette suspension s'expliquant par le fait qu'il s'agissait de sa deuxième infraction ([TAS 2016/A/4707](#))¹.

Après la décision du TAS, un procureur de Bolzano a ouvert une procédure pénale contre M. Schwazer pour déterminer s'il devait être poursuivi pour dopage en vertu du droit pénal italien.

Le juge d'instruction (ou plutôt l'expert en ADN désigné par le tribunal) a reçu l'urine restante de l'Échantillon² et ordonné une nouvelle analyse d'ADN, qui a confirmé que l'urine ne contenait que l'ADN de M. Schwazer.

En novembre 2020, le procureur de Bolzano a déterminé que les preuves étaient insuffisantes pour prouver une accusation de dopage intentionnel et donc décidé de mettre fin à la procédure pénale. Cependant, il a expressément conclu qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes pour affirmer que l'Échantillon avait été manipulé.

¹ M. Schwazer a reçu une suspension de trois ans et neuf mois en 2012 pour avoir utilisé de l'érythropoïétine recombinante (EPO) et pour s'être soustrait au prélèvement d'un échantillon dans le but d'éviter la détection. Lors d'une procédure pénale subséquente en Italie, M. Schwazer a admis avoir fait usage d'EPO, a également admis qu'il avait acheté et utilisé de la testostérone synthétique à diverses occasions en 2011, et a plaidé coupable à l'accusation de s'être intentionnellement dopé.

² Dans sa décision, le juge Pelino affirme qu'après que le tribunal d'appel de Cologne eut accédé à sa demande d'obtenir une portion de l'urine restante de l'échantillon en vue d'en faire l'analyse, le laboratoire de Cologne a indûment tenté de fournir à son expert désigné, le colonel Lago, une aliquote de 6 mL prélevée dans l'échantillon B contenu dans un flacon non scellé qui n'avait pas été mentionné auparavant et dont la conservation ne respectait pas les exigences de la chaîne de sécurité normale. Rien n'est plus faux : l'aliquote de 6 mL restante de l'analyse de l'échantillon B effectuée en 2016 avait été soigneusement conservée selon les exigences de la chaîne de sécurité du laboratoire de Cologne, et il s'agissait de l'aliquote que le tribunal d'appel de Cologne avait ordonné de remettre à l'expert du juge Pelino. Lorsque le tribunal de Cologne a émis son ordonnance, World Athletics (dans une lettre datée du 24 octobre 2017) a offert à titre gracieux de prélever les 6 mL dans le flacon B original (plutôt que dans le tube d'aliquote, comme l'exigeait la décision du tribunal). Le procureur de Cologne a fait part de cette offre au juge Pelino dans une lettre datée du 26 octobre 2017. Le juge Pelino a répondu à la lettre du procureur de Cologne seulement onze semaines plus tard, le 11 janvier 2018, affirmant qu'il venait tout juste de la recevoir. Dans sa réponse, le juge Pelino ne mentionne jamais l'offre de World Athletics de prélever l'urine dans le flacon B (au lieu de l'aliquote qu'elle devait fournir d'après la décision du tribunal d'appel de Cologne). L'ordonnance du tribunal de Cologne, qui exigeait la remise d'une aliquote de 6 mL, a donc été respectée à la lettre. La surprise a été totale lorsque l'expert du juge Pelino s'est opposé à ce qu'on lui remette cette aliquote. World Athletics a toutefois accepté, une fois de plus, de prélever les 6 mL dans le flacon B original (même si l'aliquote avait été préparée pour la livraison conformément à l'ordonnance du tribunal) et c'est ce qui a finalement été fourni à l'expert du juge Pelino.

Le juge Pelino n'était toutefois pas d'accord avec le procureur. Il a rendu une décision le 18 février 2021, alléguant qu'une personne non identifiée avait obtenu secrètement l'échantillon d'un tiers contenant de la testostérone synthétique, l'avait exposé à des rayons UV pour éliminer toute trace d'ADN de ce tiers, l'avait mélangé à l'échantillon, puis avait chauffé cet échantillon combiné afin d'en augmenter la concentration de testostérone synthétique³.

L'élément sur lequel s'est appuyé le juge pour en arriver à une telle conclusion est la concentration d'environ 2 500 pg/μL d'ADN de M. Schwazer dans une aliquote (portion) de l'échantillon lorsqu'elle a été analysée plus de deux ans après le prélèvement. L'expert désigné par le tribunal, le colonel Lago, a émis l'opinion qu'en tenant compte de la dégradation au fil du temps, la concentration d'ADN dans l'échantillon aurait pu atteindre 18 969 pg/μL au moment du prélèvement. Le juge Pelino a considéré que cette concentration se situait en dehors de la fourchette des concentrations d'ADN observables chez un être humain en bonne santé comme M. Schwazer. Ayant exclu toutes les autres causes possibles évoquées par le colonel Lago, il en a conclu que l'échantillon devait avoir été manipulé et concentré selon la méthode susmentionnée.

Déjà dans sa déclaration d'avril 2021, l'AMA a fait valoir les points suivants pour démontrer combien le scénario de la manipulation était peu plausible :

- L'AMA, World Athletics, le laboratoire de Cologne, ni aucune autre personne impliquée dans le contrôle du dopage dans le cadre de cette affaire n'avaient de motif plausible pour commettre un acte aussi scandaleux.
- M. Schwazer a transvasé l'urine qu'il a fournie le 1^{er} janvier 2016 dans deux flacons de verre hermétiquement fermés (A et B). Il n'y a eu aucune violation de la chaîne de sécurité externe de l'échantillon (transport du lieu du contrôle au laboratoire) ou de la chaîne de sécurité interne (au sein du laboratoire). La formation arbitrale du TAS a conclu, après avoir entendu le témoignage de l'agent de contrôle du dopage qui a prélevé l'échantillon, ainsi que celui du transporteur, que le transport de l'échantillon de Racines (lieu de résidence de M. Schwazer) jusqu'à Cologne s'est déroulé de manière à protéger son « *intégrité, son identité et sa sécurité* ». La formation arbitrale du TAS a également conclu, après un examen approfondi du dossier d'analyse des échantillons et des témoignages du personnel du laboratoire de Cologne, que tous les

³ Ni l'AMA ni World Athletics n'avaient le droit de faire appel sur le fond de l'affaire.

mouvements de l'Échantillon au sein du laboratoire de Cologne avaient été « *correctement consignés* ». Aucun des témoins associés à la chaîne de sécurité externe ou interne n'a été interrogé par le juge Pelino.

- L'Échantillon de M. Schwazer était anonymisé et personne au laboratoire de Cologne ne pouvait savoir qu'il lui appartenait, que ce soit lors du test initial de l'échantillon A ou lors de l'analyse par SMRI de l'échantillon A ayant révélé la présence de testostérone synthétique. Personne non plus à l'Unité de gestion du Passeport biologique de l'athlète du laboratoire de Montréal ne savait que le profil stéroïdien examiné appartenait à M. Schwazer lorsque cette unité a demandé que soit effectuée une analyse par SMRI.
- Les représentants de M. Schwazer étaient présents au laboratoire de Cologne en juillet 2016 lors de l'ouverture de son échantillon B. Ils ont confirmé, en signant le formulaire pertinent, que le sceau de l'Échantillon était intact et qu'il n'y avait aucun signe de falsification.
- La formation arbitrale du TAS, qui, contrairement au juge Pelino, a entendu les représentants des laboratoires de Cologne et de Montréal, est parvenue à la conclusion qu'« *aucune violation de l'anonymat de l'Échantillon et de l'anonymat de l'appelant ne s'est produite* » et, plus particulièrement, que le personnel du laboratoire de Cologne « *n'avait aucune idée de la personne à qui appartenait l'Échantillon du 1^{er} janvier* ».
- De plus, si l'intention était de piéger M. Schwazer, pourquoi avoir manipulé son Échantillon avec une substance impossible à distinguer de la testostérone endogène lors d'un test de routine? Pourquoi courir le risque que l'Unité de gestion du Passeport biologique de l'athlète indépendante ne détecte pas l'anomalie dans le profil stéroïdien et ne demande aucune analyse par SMRI sur l'Échantillon? Pourquoi ne pas avoir tout simplement manipulé l'Échantillon avec un stéroïde bien connu, qui n'est pas produit naturellement et qui est facilement détectable (tel que le stanozolol), afin de garantir sa détection instantanée et des poursuites immédiates?
- Quant à l'élément de preuve soi-disant déterminant, à savoir la concentration d'ADN de M. Schwazer mesurée dans une partie de l'échantillon B – qui aurait atteint entre 3 245 pg/μL et 18 969 pg/μL au moment du prélèvement –, qui serait prétendument en dehors de la fourchette normale pour les humains en bonne santé, il importe de préciser les éléments suivants :
 - Les concentrations d'ADN dans l'urine varient considérablement, car l'urine est un déchet qui recueille l'ADN à la sortie du corps et n'est pas une substance cellulaire comme le sang.
 - Une concentration de 2 500 pg/μL, et même la valeur la plus élevée projetée de 18 969 pg/μL, se situe dans la fourchette des concentrations d'ADN trouvées chez les humains en bonne santé. Par exemple, l'AMA a fourni au juge Pelino et au colonel Lago un rapport de l'Unité de génétique

forensique de Lausanne indiquant qu'une concentration d'ADN supérieure à 25 000 pg/μL avait été mesurée dans l'échantillon d'un sportif⁴.

- La concentration d'ADN trouvée dans un échantillon subséquent prélevé sur M. Schwazer en juillet 2016 était de 14 013 pg/μL, malgré le fait que cet ADN avait été quantifié en octobre 2017, soit environ 16 mois après le prélèvement, et donc après dégradation par rapport à la mesure initiale.
- Le juge d'instruction a choisi d'ignorer toutes ces preuves. Par ailleurs, il a laissé entendre que les preuves de l'Unité de génétique forensique de Lausanne n'avaient pas été déposées correctement auprès de lui ou du colonel Lago, même si ce dernier a fait référence à ces preuves dans son premier rapport⁵.

ii) La nouvelle étude sur les concentrations d'ADN

L'AIU, au nom de World Athletics, a commandé une étude sur les concentrations d'ADN dans l'urine de sportifs d'endurance. Plus précisément, l'Unité de génétique forensique de Lausanne a analysé la concentration d'ADN de 100 échantillons d'urine⁶ appartenant à des sportifs d'endurance masculins (qui avaient consenti à l'utilisation de leur échantillon à des fins de recherche). Afin de tenir compte de la possible dégradation des concentrations d'ADN au fil du temps, l'AIU a sélectionné des échantillons dont la majorité avait été prélevée entre un et trois ans avant l'analyse d'ADN⁷. Cette information n'a pas été communiquée à l'Unité de génétique forensique de Lausanne, afin qu'elle ne connaisse pas l'âge des échantillons au moment de l'étude⁸.

Les résultats suivants de l'étude sont particulièrement intéressants :

- Les concentrations d'ADN dans l'urine présentent d'énormes écarts, allant de 1 pg/μL à 20 183 pg/μL.

⁴ En effet, l'expert en ADN désigné par le tribunal (le colonel Lago) a mesuré des concentrations d'ADN atteignant jusqu'à 8 762 pg/μL dans le cadre de son étude.

⁵ Le juge Pelino a affirmé que l'AMA n'avait jamais produit l'intégralité du rapport de l'Unité de génétique forensique de Lausanne et, surtout, qu'il n'avait jamais été fait mention d'une concentration d'ADN supérieure à 25 000 pg/μL. Ceci est inexact. Le rapport complet a été fourni (1) par l'expert scientifique de l'AMA (le Dr Sottas) à l'expert désigné par le juge Pelino dans un courriel daté du 28 juin 2018 et (2) par l'avocat italien de l'AMA au juge Pelino lui-même le 26 septembre 2018.

⁶ Les 100 échantillons étaient composés de 85 échantillons de contrôle du dopage distincts, dont 15 ont fait l'objet d'analyses des flacons A et B. Lorsque les échantillons A et B ont été analysés, la colonne « Correspondance » du tableau des résultats l'indique. Les 100 échantillons étaient composés, à parts à peu près égales, d'échantillons prélevés en compétition et hors compétition.

⁷ En effet, seuls cinq échantillons ont fait l'objet d'une analyse de la concentration d'ADN dans l'année suivant le prélèvement.

⁸ L'âge des échantillons n'est donc pas indiqué dans la section des résultats du rapport correspondant. Toutefois, le Laboratoire suisse antidopage a ajouté cette information par la suite dans le [tableau des résultats de l'étude](#).

- 20 % des échantillons avaient des concentrations d'ADN supérieures à la concentration la plus élevée détectée dans l'Échantillon de M. Schwazer, soit 2 500 pg/μL.
- L'échantillon avec la plus forte concentration d'ADN, soit 20 183 pg/μL, avait été prélevé trois ans avant l'analyse d'ADN.
- Au total, cinq échantillons⁹ présentaient une concentration d'ADN supérieure à 10 000 pg/μL (quatre fois plus élevée que la plus forte concentration détectée dans l'Échantillon de M. Schwazer). Deux de ces échantillons avaient été prélevés trois ans avant l'analyse d'ADN, deux l'avaient été plus de dix-huit mois avant l'analyse d'ADN, et le dernier avait été prélevé cinq mois avant l'analyse d'ADN.

Ces résultats démontrent clairement que la concentration d'ADN dans l'Échantillon n'est pas trop élevée pour être physiologique, même en tenant compte du fait qu'un peu plus de deux ans se sont écoulés entre le prélèvement et l'analyse d'ADN. Les résultats de l'étude démontrent également que la concentration d'ADN mesurée dans l'échantillon de juin 2016 de M. Schwazer, soit 14 013 pg/μL, se situe dans la fourchette indiquée (bien qu'à l'extrémité supérieure).

Le juge Pelino a présumé, à partir des données de l'expert en ADN désigné par le tribunal, le colonel Lago, que l'ADN dans l'échantillon de juin 2016 de M. Schwazer se serait dégradé d'au moins 80 % pendant les 16 mois écoulés entre le prélèvement et l'analyse d'ADN. Il a donc calculé que la concentration d'ADN originale de cet échantillon de juin 2016 aurait été supérieure à 112 000 pg/μL, ce qu'il a rejeté comme étant « *complètement invraisemblable* ». L'Unité de génétique forensique de Lausanne, au moyen d'une méthodologie revue par des pairs¹⁰, a pu mesurer le niveau réel de dégradation de l'ADN dans l'échantillon de juin 2016 de M. Schwazer. Elle a ainsi pu démontrer que, contrairement à l'hypothèse du juge Pelino, moins de 15 % de l'ADN se trouvant dans l'échantillon de juin 2016 était dégradé au moment de l'analyse (16 mois après le prélèvement).

En résumé, un pourcentage important des échantillons de l'étude présentaient donc des concentrations d'ADN dans l'urine plus élevées que l'Échantillon, malgré des temps de conservation similaires (ou même plus longs). Certains présentaient même des concentrations d'ADN plusieurs fois supérieures. Les concentrations d'ADN dans l'Échantillon et dans l'échantillon de juin 2016 se situaient dans les fourchettes indiquées et ne peuvent donc pas être considérées comme non physiologiques.

Enfin, la thèse voulant que la vaste majorité de l'ADN serait nécessairement dégradée après 12 mois (fondamentale pour les conclusions du juge Pelino) a été clairement réfutée, tant par les importantes concentrations d'ADN

⁹ Bien que six échantillons soient répertoriés comme ayant une concentration supérieure à 10 000 pg/μL, deux de ces résultats proviennent du même échantillon (c'est-à-dire que les échantillons A et B ont été analysés).

¹⁰ Cette méthodologie est basée sur une comparaison des hauteurs de pics des plus petits et plus gros fragments d'ADN, en tenant compte du fait que la dégradation affectera d'abord les plus gros fragments. Ainsi, si les hauteurs de pics des plus petits et plus gros fragments d'ADN sont similaires, cela démontre un manque de dégradation.

mesurées dans les échantillons de 100 sportifs après des périodes de conservation prolongées que par la méthodologie d'analyse appliquée à l'échantillon de juin 2016 de M. Schwazer.

iii) La plausibilité scientifique du scénario de manipulation

Tel que mentionné précédemment, le scénario de manipulation reposait sur l'hypothèse que la concentration d'ADN dans l'Échantillon était trop élevée pour être physiologique. La juge Pelino a donc allégué que l'Échantillon, une fois mélangé à l'échantillon d'urine positif d'un tiers, avait certainement été concentré pour accroître la probabilité d'un test positif, augmentant ainsi la concentration de l'ADN de M. Schwazer dans l'échantillon mélangé.

Toutefois, comme l'a expliqué le Professeur Saugy dans son opinion d'expert, le fait de chauffer et de concentrer un échantillon d'urine n'augmente aucunement la probabilité d'un test positif. En effet, la méthode analytique (SMRI) employée pour détecter la testostérone exogène (ou plutôt pour la distinguer de la testostérone produite naturellement, ou « endogène ») ne repose pas sur la concentration de la substance dans l'urine, mais plutôt sur une comparaison entre le rapport isotopique du carbone de la testostérone et le rapport isotopique du carbone d'autres stéroïdes endogènes qui ne seraient pas affectés par l'administration de testostérone. En bref, il serait illogique de chauffer le mélange d'urines dans le but d'accroître la probabilité d'un test positif.

Même en faisant abstraction du fait qu'il serait illogique de concentrer l'échantillon, ce qui n'aurait pas l'effet allégué par le juge Pelino, le Professeur Saugy a fait valoir qu'il serait presque impossible de mélanger l'Échantillon de M. Schwazer à l'urine d'un tiers, puis de chauffer ce mélange, sans perturber les autres ratios du profil stéroïdien de M. Schwazer (comme l'ont établi d'autres échantillons de contrôle du dopage). Non seulement cela aurait-il été pratiquement impossible, mais il aurait également fallu que les manipulateurs aient accès au profil stéroïdien de M. Schwazer, ce qui n'était pas le cas du laboratoire de Cologne. Le Professeur Saugy est d'avis qu'aucune donnée analytique ne pointe vers une quelconque manipulation. Au contraire, les données analytiques de l'Échantillon sont conformes à une ingestion de testostérone par M. Schwazer avant le 1^{er} janvier 2016, et les échantillons subséquents montrent une normalisation des valeurs stéroïdiennes pertinentes après cette ingestion.

En plus de la prémisse erronée du scénario de manipulation, de son improbabilité inhérente et de l'absence d'indication analytique d'une manipulation, le Professeur Saugy conclut qu'il serait très étonnant que l'auteur de la

manipulation alléguée soit assez savant pour réaliser une opération d'une telle complexité scientifique tout en ne comprenant pas que la concentration de l'échantillon ne produirait pas l'effet escompté, soit rendre l'échantillon plus susceptible d'être déclaré positif.

iv) Observations finales

Le juge Pelino a ordonné une analyse d'ADN de l'échantillon pour vérifier s'il appartenait bien à M. Schwazer. Lorsqu'il s'est avéré que l'échantillon contenait uniquement l'ADN de M. Schwazer, il est étonnant que l'hypothèse d'une manipulation n'ait pas été immédiatement écartée. Le juge Pelino a plutôt décidé d'enquêter sur la concentration d'ADN de l'échantillon comme s'il s'agissait d'un indice de falsification de celui-ci.

Lorsque l'AMA a apporté la preuve (i) que l'Unité de génétique forensique de Lausanne avait préalablement mesuré des concentrations d'ADN environ dix fois supérieures à la valeur la plus élevée de l'échantillon et (ii) que M. Schwazer lui-même avait produit un échantillon d'urine (prélevé moins de six mois après l'échantillon) présentant une concentration d'ADN plus de cinq fois supérieure à celle de l'échantillon, cet angle d'enquête semblait conduire à une impasse. Toutefois, le juge Pelino n'a pas tenu compte de cette preuve et a finalement décidé que la concentration d'ADN dans l'échantillon était trop élevée pour être physiologique. À partir de cette prémisse, il a conclu que l'échantillon devait avoir été « concentré », augmentant ainsi la concentration d'ADN. De là est née la thèse de la manipulation impliquant une urine positive (d'un tiers) dont toute trace d'ADN aurait été éliminée par exposition à des rayons UV, et qu'on aurait mélangée à l'échantillon, puis chauffée et concentrée afin de rendre la testostérone exogène plus détectable.

Même en faisant abstraction du fait, comme l'indique la décision du TAS, (i) que l'échantillon B scellé a été ouvert et analysé en présence des représentants de M. Schwazer, et (ii) que personne au laboratoire de Cologne n'avait le moindre motif pour falsifier l'échantillon ni même le moyen de savoir à qui ce dernier appartenait, il n'est pas très logique d'échafauder un scénario de manipulation aussi élaboré impliquant l'urine d'un tiers contenant un stéroïde produit de manière endogène, alors qu'il aurait suffi à quelqu'un de trafiquer l'échantillon avec un stéroïde exogène. Qui plus est, l'idée voulant que l'échantillon ait été concentré pour faciliter la détection de la testostérone (exogène) repose sur une méconnaissance fondamentale de la manière dont fonctionne la méthode analytique pertinente pour détecter la testostérone exogène.

Quoi qu'il en soit, la prémisse du scénario de manipulation, soit le niveau d'ADN prétendument non physiologique dans l'échantillon, est clairement contredite par les données scientifiques, à savoir les résultats de l'étude sur l'ADN menée par l'Unité de génétique forensique de Lausanne. Enfin, le scénario de manipulation est scientifiquement invraisemblable, voire impossible : il aurait été pratiquement impossible de soumettre l'échantillon aux divers procédés qu'impliquerait la manipulation alléguée sans perturber le profil stéroïdien endogène de M. Schwazer.